

NOS GARANTIES

TECKENTRUP et WILCO appliquent, conformément aux dispositions de la présente garantie, que les portes sectionnelles et basculantes TECKENTRUP Car Teck sont exemptes de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de 10 ans à compter de la livraison avec un maximum de 5 manœuvres (ouverture / fermeture) par jour (durabilité garantie).

TECKENTRUP et WILCO accordent une garantie de 5 ans à compter de la livraison, sur les ressorts, les câbles métalliques, les galets, les charnières et les galets de renvoi des portes sectionnelles et basculantes TECKENTRUP Car Teck, pour une utilisation normale d'un maximum de 5 mouvements de porte (ouverture / fermeture) par jour.

Le délai de garantie pour les livraisons de remplacement est de 6 mois, ou la fin du délai de garantie initial s'il n'est pas atteint.

Pendant la durée de la garantie correspondante, nous remédions aux défauts de la porte sectionnelle ou basculante TECKENTRUP Car Teck dont il est prouvé qu'ils sont dus à un défaut de matériaux ou de fabrication. Nous nous engageons, à notre discrétion, à remplacer gratuitement les marchandises défectueuses par des marchandises non défectueuses, à les réparer ou à rembourser une partie de la valeur. Les frais de démontage et d'installation ainsi que les frais d'un retour non sollicité ne sont pas remboursés.

La garantie correspondante s'applique uniquement au pays dans lequel la porte sectionnelle ou basculante TECKENTRUP Car Teck a été achetée. La porte sectionnelle ou basculante TECKENTRUP Car Teck doit avoir été achetée par le canal de distribution que nous avons spécifié. Le droit de garantie correspondant ne s'applique qu'aux dommages survenus pendant la période de garantie. La garantie correspondante ne s'applique pas aux portes sectionnelles ou basculantes TECKENTRUP Car Teck qui sont exposées à des influences extrêmes, par exemple des influences corrosives dues à la mer.

Sont également exclus :

- Les dommages causés par des influences extérieures ou des services, dans des installations spéciales de tiers,
- Les dommages causés par une mauvaise installation ainsi que par une mise en service et un fonctionnement incorrects,
- Les dommages causés par des influences extérieures telles que feu, eau, sels, alcalis, acides et influences environnementales anormales,
- Les changements de couleur se produisant dans le temps,
- La dilatation du vantail par le rayonnement solaire,
- Les dommages dus au transport,
- L'usure et pièces d'usure des portes,
- Les dommages causés par l'utilisation de pièces d'origine étrangère sans le consentement du fabricant,
- Les dommages causés par négligence ou destruction volontaire.

La garantie expire si le défaut ne nous a pas été signalé par écrit immédiatement après sa découverte et / ou si le numéro de produit est retiré ou méconnaissable. L'acheteur ou un tiers ne peut faire valoir aucun autre droit dans le cadre de cette garantie, en particulier aucun droit à des dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

La présente déclaration de garantie est soumise au droit de la République fédérale d'Allemagne.

WILCO SAS
2103 route des quarante sous
78630 Orgeval
01 39 65 84 84
contact@wilco.fr www.wilco.fr

TECKENTRUP France
TECHNOLAND 2, 1575 allée Henri HUGOGNIOT 25490 ALLENJOIE
Tél : 03 84 56 58 46 Fax : 03 84 56 69 90
Siret 497 584 375 00040